

	Définition	Type de carte	Tarifs
Membre actif	<ul style="list-style-type: none"> ➢ agents en activité quel que soit leur ministère de rattachement : <ul style="list-style-type: none"> • à la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône, • à la Direction Interdépartementale des Routes Est, • à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bourgogne Franche-Comté, • dans l'établissement public Voies Navigables de France. ➢ agents du Ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du Ministère de la Cohésion du Territoire travaillant dans d'autres structures locales, ➢ anciens agents de l'Équipement, ➢ agents du MTES-MCT en détachement ou en mise à disposition, ➢ agents du MTES-MCT résidant dans le département, ➢ agents retraités des ministères de référence 	Familiale	15,00 €
Ayant-droit	<ul style="list-style-type: none"> ➢ conjoint (époux, concubin, pacsé), ➢ enfants à charge de moins de 25 ans, ➢ personnes à charge de moins de 25 ans, ➢ enfants handicapés sans limite d'âge. 		
Membre extérieur	<ul style="list-style-type: none"> ➢ personne autre que celles définies comme membre actif ➢ peut inscrire des ayant-droits ➢ ne bénéficie pas des participations tarifaires locales ➢ ne bénéficie pas des avantages sociaux subventionnés par ministères 	Individuelle ou familiale	Individuelle : 15,00€ Familiale : 25,00€
Occasionnel	participe à des manifestations ponctuelles organisées par l'ASCE	Individuelle	5,00 €